



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Affaire suivie par Sophie MARTIN
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 02.38.52.48.54
mél : sophie.martin@loiret.gouv.fr

Orléans, le **21** **JUIL.** 2021

La Préfète du Loiret
À

Monsieur Romain CLUET
RWE Renouvelables France SAS
Parc éolien « Les Ailes du Gâtinais »
23 Rue d'Anjou
75008 PARIS

Objet : CDPENAF – Avis de compensation collective agricole
Projet éolien « Les Ailes du Gâtinais » sur la commune de Varennes-Changy
(3 éoliennes et 2 postes de livraison)

En application des articles L. 112-1-3 et D. 112-1-18 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, le projet éolien « Les Ailes du Gâtinais » constitué de 3 éoliennes et 2 postes de livraison répartis sur la commune de Varennes-Changy a fait l'objet d'une étude préalable, présentant la proposition de compensation collective agricole. Celle-ci a été soumise à l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) en visioconférence le 24 juin 2021.

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a émis un avis favorable sur l'étude présentée et a demandé à être informée régulièrement de l'état d'avancement des mesures notamment en cas de modification de leur consistance et en tout état de cause au moins une fois par an.

Pour ma part, j'observe que le projet a été étudié dans le respect chronologique du processus « Éviter, Réduire, Compenser » prévu par les textes. Au vu de cette constatation et de l'avis de la CDPENAF, j'émet un avis favorable à l'étude préalable présentée au titre du projet éolien « Les Ailes du Gâtinais » constitué de 3 éoliennes et 2 postes de livraison répartis sur la commune de Varennes-Changy.

Je vous remercie de m'informer de la mise en œuvre des mesures de compensation collective retenues.

L'étude préalable présentée et le présent avis seront publiés sur le site internet des services de l'État.

La Préfète,
Pour la préfète et par délégation,
Pour le secrétaire général absent,
Le secrétaire général adjoint,

Christophe CAROL